



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale de Dijon
Centre de détention de Châteaudun

Le 15 avril 2024

Note d'information à l'attention des familles

Objet : PARLOIRS PROLONGES

Il est possible pour les visiteurs de bénéficier d'un parloir prolongé, en particulier pour les personnes qui habitent loin du centre de détention.

Cette possibilité n'est pas systématique. Il faut notamment qu'il y ait de la place sur les différents créneaux.

La personne qui désire en bénéficier doit en faire la demande par mail : bgd.cd-chateaudun@justice.fr au minimum 3 semaines avant la date demandée. Un retour sera fait à la personne par mail.

La demande sera accordée ou non par le chef d'établissement ou son représentant.

A l'issue, il conviendra de contacter le numéro 0800 022 800 de 9h à 11h et de 14h à 16h pour prendre rendez-vous.

Le parloir prolongé ne pourra avoir lieu qu'une fois par mois.

Il est rappelé la possibilité d'accéder aux parloirs familiaux et unités de visites familiales qui permettent des visites plus longues (3h, 6h, 24h ou 48h), en contactant les agents UVF-PF par mail : uvf.cd-chateaudun@justice.fr

Le Chef d'établissement
Maxime MICHEL

